

Géothermie profonde : on tremble déjà !

Avec la campagne de récolte de signatures pour l'initiative cantonale contre la géothermie profonde, de nombreuses informations ont (enfin) été mises au jour et un vrai débat peut avoir lieu sans entendre uniquement la voix des promoteurs. Suite à certains débats et à mes précédentes interventions, un certain nombre de points restent peu clairs voire contradictoires, dont un petit nombre est listé ci-dessous, points auxquels le Gouvernement est prié de répondre :

La fiche géothermie profonde 5.07.1 précise en page 1 : [...] *qu'une densité du bâti incomparable aux grands centres urbains rend le canton du Jura très approprié à l'échelle nationale pour la réalisation d'un projet-pilote de géothermie pétrothermale.*

Maintenant que l'on connaît tous les risques, notamment sismiques, découlant de ces projets, comment devons-nous interpréter cette phrase ? Le Jura terre d'accueil des expérimentations dangereuses que personne ne veut ailleurs ?

Il a toujours été fait mention par les promoteurs d'un ou deux forages dans leurs discours, alors que sur cette fiche, même page un peu plus bas : *par exemple, la réalisation de trois centrales géothermiques exploitant chacune cinq doublets permettrait la production annuelle de courant [...]*

Chaque site avec 5 doublets, cela fait donc, si je compte bien, 10 forages par site !

Comment expliquer cette différence entre la fiche et le discours des promoteurs ?

D'autres exemples pourraient également être relevés entre la parole des promoteurs et les écrits officiels, mais de manière générale :

Les promoteurs, respectivement le Gouvernement, ont-ils des choses à cacher pour minimiser la dangerosité de ce projet ?

Lors de ma QE2834 du 22 juin 2016, concernant mon inquiétude sur les quantités d'eau astronomiques qui seront utilisées, le Gouvernement parle de bassins permettant le stockage de plus de 5'000m³ d'eau permettant de faire face à tous les besoins en cas de sécheresse. Par contre, dans le plan spécial, il est très clairement inscrit qu'il faut 12'980m³ d'eau x 30...

Pourquoi une telle différence ? Ne peut-on donc pas faire confiance aux chiffres de ces documents ?

Dans le journal der Bund du 16 juin 2015 (lendemain de la signature du contrat avec l'ancien ministre de l'environnement) Monsieur Meier (C.E.O Geo Energie Suisse) affirme avoir contracté une assurance de 100 millions de francs avec XL Versicherungen AG, alors que dans une lettre d'invitation envoyée dernièrement à des entrepreneurs de Haute-Sorne, on découvre un nouvel assureur. Une rumeur court que, dernièrement, Geo Energie Suisse faisait encore des appels d'offres dans la région pour une assurance contre les risques sismiques. **Peut-on voir ce contrat d'assurance signé ou du moins le Gouvernement l'a-t-il vu ?**

Je m'interroge également sur les termes qu'il contient, puisqu'en ce qui concerne les séismes induits (provoqués par une intervention humaine), ceux-ci ne sont, à notre connaissance, pris en charge par aucun assureur. Ainsi que sur la forme, ou comment interpréter la remarque de Monsieur Meier, en gros titre dans ce même journal, à la même date, qui insistait : « *nous nous attendons au pire !* ». Le discours des promoteurs, lui, est tout autre ! Rassurant, puisqu'ils maîtrisent tout ! Une affirmation bien optimiste sachant qu'on ne maîtrise pas la nature.

A quel discours croit le Gouvernement ?

Dernier point : le projet a été vendu en 2013 comme une ressource énergétique pour 6'000...7'000 foyers dans le Jura, mais désormais, les promoteurs avouent ouvertement qu'il ne s'agit plus que d'une pure expérimentation, un centre pour prouver la faisabilité d'une nouvelle technologie (Le Temps, 21 avril 2017) aux risques multiples, pour certains irréversibles.

Cette nouvelle technique n'a jamais été testée dans le monde. Tout est basé uniquement sur des théories, rien de concret. A Bâle, il faut désormais rouvrir le trou, seulement 5 ans après l'avoir fermé... En cause une pression qui se fait naturellement et une activité micro-sismique de plus en plus importante, à tel point que le service sismologique suisse, par son directeur, craint que ceci entraîne prochainement un séisme relativement important. Geo Power Basel AG (6 des 7 actionnaires de Géo Energie Suisse) n'existant plus, le trou est sous la responsabilité des services industriels de Bâle (argent public). Donc ce sont les Bâlois qui vont trinquer. Ici, vu que le projet est environ 30x plus grand qu'à Bâle, si un problème survient (dû à ces expérimentations) quelques années (10, 20 ou 30 ans) après l'arrêt des travaux, qui payera ?

Au vu des expériences, bien réelles, et des nouvelles conséquences du projet de Bâle, comment le Gouvernement évalue-t-il les risques pris par la population jurassienne ?

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses

Delémont, le 21 juin 2017

Pour le groupe UDC
Damien Lachat

